



LA GREVE ET L'ADMINISTRATION : les ICNA se laisseront-ils « reprendre en main » sans broncher?

Le 18 février dernier, l'administration convoquait tous les syndicats pour expliquer les procédures qu'elle entendait mettre en place pour les journées de grève. Seuls l'UNSA-ICNA et IESSA étaient présents.

Levées d'astreintes

L'encadrement du CRNA Sud-Ouest a tout d'abord confirmé que la levée partielle des astreintes ne lui posait pas de problèmes du point de vue légal... Etonnant, quand même le conseiller juridique de la DGAC écrit au sujet de la loi de 1984 sur le service minimum : « *une levée de l'astreinte n'est concevable que pour la totalité des personnels astreints, sauf à introduire des discriminations évidemment illégales en fonction de la personne des agents ou de leur intention de faire grève.* » ! Espérons que le comportement de l'encadrement du CRNA/SO n'oblige pas l'UNSA à demander à un juge de confirmer cette analyse...

Cependant, l'administration s'est engagée à **ne pas faire travailler au même moment, en salle de contrôle, des personnels astreints et des personnels non grévistes.** C'est bien là le minimum : faire travailler agents astreints (c'est-à-dire privés de leur droit de grève) et des non grévistes peut engendrer des tensions contraires au climat serein nécessaire pour la sécurité.

Qui met la pression sur qui ?

La chef de centre s'est ensuite inquiétée de la pression que pourraient mettre certains délégués syndicaux sur ... le Chef de Salle et l'assistant Chef de Salle ! Selon elle, la présence de ces représentants syndicaux en salle est soumise à son accord : elle pourrait donc leur refuser l'accès de la salle en cas de mauvaise conduite (sic ...) !

Pour l'UNSA-ICNA, c'est une véritable provocation ... la pression sur le Chef de Salle venant d'ailleurs souvent de l'encadrement hiérarchique, comme les PC présents les 13 et 14 janvier ont encore pu le constater !

La présence de responsables syndicaux en salle est nécessaire pour vérifier que tout se passe bien, informer les PC de leurs droits et devoirs, mais aussi les rappeler à l'administration ! Rappelons que lors d'une grève en 2003, seule la présence de délégués syndicaux avait permis de préserver la sécurité, ceux-ci dégroupant un secteur tenu par des astreints et surchargé suite aux « expérimentations » de l'époque sur le service minimum...

Que les choses soient claires : l'UNSA-ICNA **soutiendra les Chefs de Salle qui, « mis sous pression » par l'encadrement, seraient contraints à lui condamner l'accès à la salle de contrôle, afin de garantir son bon fonctionnement et sa sérénité.** Cela s'est déjà vu, à Bordeaux comme ailleurs : notre nouvelle chef de centre manque probablement d'un peu d'historique de la maison...

Affichage « sauvage » ou liberté d'informer ?

Pour finir, la chef de centre a prévenu qu'elle viendrait personnellement arracher toute affiche placée en-dehors des tableaux prévus à cet effet... Depuis un an, de mauvaises habitudes ont été prises par notre encadrement, par manque de contradicteurs peut-être...

Il est grand temps que ça change !

NOTRE STATUT ICNA EN DANGER

Lors du dernier GT protocolaire, l'administration a sorti de ses cartons un projet de mise en place de la « fameuse » pointeuse ! Vite rangé dans le cartable sur les conseils des opposants à la grève (affolés par l'idée que cela puisse grossir le nombre de grévistes), il est de notre devoir de porter cet événement à la connaissance des ICNA.

Et pendant que certains parlent « fusion » dans ces GT, d'autres s'occupent de nous : une décision en référé du Tribunal Administratif suspend la mise à la retraite d'un ICNA (cf communiqué du BN de l'UNSA-ICNA). C'est une terrible attaque contre le statut ICNA, que l'UNSA-ICNA ne souhaite pas, comme d'autres, abandonner !

Au contraire, l'UNSA-ICNA entend défendre notre statut, seule assurance pour l'avenir, et ce quel que soit le modèle choisi dans le FABEC !